



Paris, le 10 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAMPAGNE EUROPEENNE 2012 SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PREVENTION DE LA SANTE DES SALARIES EXPOSES AUX RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

En 2012, dans le cadre d'une initiative européenne, une campagne de contrôle nationale sur l'exposition des salariés aux risques psycho-sociaux sera conduite dans deux secteurs d'activité. Les enquêtes européennes et françaises montrent que :

- environ 20% des salariés estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress au travail¹
- un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail et 20% des causes médicales des arrêts maladie de plus de 45 jours seraient liées à des troubles mentaux².

Pour agir, la direction générale du travail a décidé de mener une campagne de contrôle entre septembre et décembre 2012 dans les secteurs d'activité suivants :

- **médico-social à but lucratif et non lucratif privés** (les établissements d'accueil de personnes âgées, les maisons d'accueil des enfants handicapés et des enfants en difficulté, ...) ;
- **commerce de détail alimentaire** (superettes, supermarchés et hypermarchés).

L'objectif est, à la fois, de dresser un bilan de l'application des obligations réglementaires sur l'évaluation et la prévention dans le domaine des risques psychosociaux et de sensibiliser les entreprises à la prise en compte de ces risques pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Cette action est réalisée en partenariat avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Des informations et des outils d'aide aux acteurs de l'entreprise sont à disposition sur les sites www.travailler-mieux.gouv.fr, www.inrs.fr et www.anact.fr

¹ Enquête ESENER, 2010

² Source CNAMTS, Rapport d'information sur les risques psychosociaux, Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, 2011